



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur David HAEGY
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville - Programmation 2025 (4ème phase)

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers en proposant des actions spécifiques ou renforcées afin de favoriser le bien-vivre ensemble et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la période 2024-2030, le nouveau contrat de ville concerne 23 200 habitants sur les six quartiers politique de la ville de Dijon métropole : les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, mais aussi le mail à Chenôve, le Bief du moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et Quetigny-centre qui est entré dans la géographie prioritaire au 1er janvier 2024.

Signé pour six ans, le contrat de ville mobilise, sur leurs champs de compétences respectifs, les partenaires institutionnels, les associations et les habitants. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation, les habitants et les conseils citoyens, instances participatives dédiées.

Le contrat de ville définit le cadre de travail partenarial, les enjeux et les orientations identifiées au sein de chaque commune. A Dijon sur les deux quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, les 3 orientations prioritaires sont :

- le renforcement du lien social,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement de l'émancipation par la culture, le sport et l'éducation.

Pour 2025, la ville de Dijon participe au financement des projets et des actions du contrat de ville à hauteur de 317 700 €.

Les trois premières programmations 2025 se sont traduites par la participation financière de la Ville à des actions portées par dix-huit associations, pour un montant total de 306 680 €. Deux associations ont depuis sollicité un soutien de Dijon au titre du contrat de ville.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver une quatrième programmation, dont les actions et montants sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport. La Ville apportera son soutien financier, dans le cadre de cette quatrième programmation 2025, à hauteur de 11 020 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver**, telle que présentée dans le tableau annexé au présent rapport, la répartition des financements de la Ville, au titre de la quatrième phase de la programmation du contrat de ville 2025, à un montant total de 11 020 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par deux associations ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions ou avenants, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	